



**Le vice-président du Conseil d'Etat,
Président du Conseil supérieur des tribunaux administratifs
et des cours administratives d'appel**
VP-21-00227-D

Paris, le **22 MARS 2021**

Cher Monsieur le président,

Les greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ont connu de profondes transformations ces dernières années.

La croissance, parfois très rapide, de certaines juridictions elles-mêmes confrontées à des hausses parfois spectaculaires de leurs entrées a posé et pose encore, localement, d'importants problèmes d'adaptation et d'organisation des greffes. Dans le même temps, la révolution numérique a profondément modifié l'exercice des missions qui incombent aux agents de greffe. La conjonction de ces deux phénomènes a pu induire, fortuitement, des écarts importants dans la détermination des effectifs de certaines juridictions, écarts qu'il est important de pouvoir objectiver.

L'émergence de nouvelles structures destinées au traitement des contentieux de masse et de l'urgence a également fait apparaître, en leur sein, de nouvelles fonctions nécessitant l'adoption de méthodes de travail éloignées de celles en vigueur dans les greffes de chambre.

Par ailleurs, le rapport sur l'aide à la décision que vous m'avez remis en juillet 2020 s'est efforcé de répondre, entre autres, à la question de l'intégration de nouvelles catégories d'emplois d'aide à la décision au sein des communautés juridictionnelles et de la prise en compte de leurs besoins spécifiques. La réflexion que vous consacrerez à l'évolution des fonctions « cœur de métier » des agents de greffe devra également porter sur la manière dont ils pourront, à l'avenir, participer à cette mission d'aide à la décision.

Enfin, il est essentiel de ne pas écarter de cette réflexion les agents de greffe chargés de fonctions dites administratives qui représentent un peu plus de 22% de l'effectif total. Leurs métiers ont été également connus des évolutions, parfois majeures.

Monsieur Christophe DEVYS
Président de la mission d'inspection
des juridictions administratives
Conseil d'Etat
1 pl. du Palais Royal
75001 Paris

De ce constat résulte la nécessité de mener, dès cette année, un travail d'analyse et de prospective sur ce que sont les métiers du greffe, afin de mieux identifier les compétences dont nous aurons besoin pour assurer leur fonctionnement optimal à l'avenir, sur la meilleure manière d'organiser les greffes afin, notamment au sein des juridictions les plus importantes, d'en améliorer l'efficacité et la résilience, et enfin de construire les indicateurs et outils de pilotage adéquats pour améliorer la gestion des greffes et des agents qui les font vivre.

A cette fin, j'ai décidé de constituer un groupe de travail, dont je vous remercie d'avoir accepté d'assurer la présidence. Vous serez secondé dans cette mission par le secrétaire général des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Je vous laisse le soin de constituer ce groupe de travail qui devra réunir des présidents et greffiers en chef de tribunal administratif et de cour administrative d'appel. Il pourra être complété par un nombre de collaborateurs issus des juridictions administratives qu'il vous reviendra de déterminer en fonction de l'organisation des travaux du groupe de travail que vous aurez retenue.

Je souhaite que le rapport de ce groupe de travail me soit remis au plus tard le 31 octobre 2021.

*avec les remerciements anticipés et mes
sentiments les plus cordiaux*



Bruno Lasserre